

---

JOURNAL GÉNÉRAL,  
PAR M. FONTENAI.

---

*Du Vendredi 9 Mars 1792.*

---

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

*Séance du Jeudi 8 Mars.*

L'ASSEMBLÉE avoit souvent retenti de plaintes contre la Municipalité de Paris sur la perception des impôts. Une lettre de M. Péthion étoit venue hier la justifier de toute négligence, par le détail de tout ce qu'il en a coûté de travaux, de discussions pour un recouvrement qui cependant, depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1789, jusqu'au 1<sup>er</sup> Mars 1792, s'est monté en capitation, vingtième, patentes, contributions ordinaire mobilière, patriotique, &c, à la somme de 43 millions, 362,584 livres, 18 sols, 2 deniers.

Sans trop examiner ce que la révolution peut avoir coûté à l'Etat dans cette Capitale, M. Péthion se flatte au moins que l'Assemblée rendra justice à une ville qui dans 16 mois a fourni 43 millions.

Le projet, lu sur la fin de cette même Séance, annonce une fixation sur le sel & le tabac, qui donneroit une rentrée de 40 à 50 millions, ce qui sembleroit dispenser les esprits à voir ces denrées revenir peu-à-peu à l'ancien prix. L'impression du projet est ordonnée.

Aujourd'hui les nouvelles commencent par nous apprendre qu'après avoir tout réglé dans les marchés, les brigands vont aussi régler leurs affaires sur les grands chemins. Sur la route de Rouen au Havre, ils se font jettés sur des charrettes chargées de coton & ont tous enlevé. La nouvelle est renvoyée au Pouvoir exécutif.

En revanche, on apprend que dans plusieurs Départemens, la jeunesse s'empresse de s'enrôler pour compléter l'armée de ligne. M. de Bellegarde demande qu'on envoie cette nouvelle à l'Empereur. On trouve certe réflexion ingénieuse & plaisante. On en rit jusqu'à nouvel ordre.

Le Capitaine Commandant le Régiment de Soissonnois, écrit qu'on a eu tort d'accuser les Officiers Emigrans, d'avoir enlevé deux cent mille livres de la Caisse Militaire de Barraux. Il n'y avoit dans cette Caisse que dix mille liv. il n'y manquoit pas un sou après le départ de ces Emigrans. M. le Commandant faisoit l'é-

loge de quelques Officiers restés au Régiment. Cet éloge est suspect à M. Dumolard, & tout le porte à croire, nous dit-il, que l'Officier Commandant ne vaut pas lui-même plus que les autres.

Encore des brigands; ceux-ci rodent dans le Département de l'Aisne, s'attroupent dans les marchés les mieux fournis & y commettent toutes sortes d'excess. La Gendarmerie Nationale s'est présentée devant ces séditieux; on a tiré quelques coups de fusil. Il y a peu de blessés, mais plusieurs de ces brigands sont pris. Un des Honorables croit devoir observer combien il seroit à souhaiter que l'on put connoître les premiers auteurs de ces troubles. Selon lui, c'est infailliblement parmi les sectateurs de l'ancien régime qu'il faudroit les chercher. « Leur objet, nous dit-il, est de nous ramener au despotisme par l'anarchie même ». L'Assemblée paroît s'apercevoir qu'on pourroit tout aussi facilement attribuer cette anarchie à ceux qui cherchent à détruire jusqu'aux moindres vestige d'autorité dans le Monarque, & nous conduire au républicanisme par la dissolution complète de la Monarchie. Sans répondre au nouvel Orateur, on se hâte de faire mention honorable de la conduite des Corps Administratifs du Département de l'Aisne.

Un des Membres se lève & témoigne son mécontentement sur les délais qu'éprouve l'organisation de la Gendarmerie Nationale. A ces plaintes on répond par un Décret qui enjoint au Comité Militaire de présenter au plutôt son Rapport sur cet objet.

On venoit d'annoncer la mort de M. de S. Marc, Député du Département de l'Eure. l'Assemblée avoit décrété une députation à ses funérailles. M. Quatremere fait à l'instant l'appel des membres de cette députation; & le premier qu'il nomme pour assister aux obsèques, est précisément le mort. On rit un moment de la distraction, & une voix assure que ce Député y fera infailliblement.

Un vieux soldat écrit, qu'après avoir enlevé deux canons à l'ennemi dans les dernières guerres; il ose se flatter qu'on lui accordera le poste le plus périlleux au premier combat. Mention honorable & renvoi de la demande au Pouvoir exécutif.

M. Héault de Sechelles fait une nouvelle lecture des observations à présenter au Roi sur le Ministre de la Guerre. La rédaction est adoptée.

Une lettre de quelque Emigran, envoyée à l'Assemblée, nous promet que le calme sera bientôt rétabli en France, que les chefs de la faction républicaine seront les seuls punis. *Fide ces Balivernes*, s'écrient plusieurs voix. On laisse la lettre, pour apprendre de M. Cambon que la recette du mois de Février a surpassé de 3 millions celle de Janvier, que néanmoins il faut encore un supplément de quelques millions, que l'Assemblée accorde sur la Caïsse de l'Extraordinaire.

M. Sedillez présente de nouveau, le projet du Comité de Législation sur le séquestre des biens des Emigrés. Ce projet ne plaît pas à M. Goujon, qui présente le sien. L'Assemblée n'y voit qu'un grimoire de Procureur.

M. de la Marque présente seulement quelques articles à ajouter à ceux du Comité. Il voudroit, 1<sup>o</sup>. Que la contribution à prendre sur ces biens augmentât en raison des frais de la guerre. Il voudroit, 2<sup>o</sup>. & sur-tout, que ce Décret eût tout sa vigueur, sans être présenté à la sanction du Roi. Divers Membres, & M. Bacquet, entre autres, font sentir les dangers d'une pareille atteinte à la Constitution. Après bien des débats, le moment favorable à cet essai ne semble pas encore venu. On reprend le projet du Comité & les articles que nous avons annoncés sont décrétés.

#### M É L A N G E S.

D'APRÈS toutes les lettres qui nous viennent des frontières, on voit que tous les Emigrés se concentrent dans l'Électorat de Trèves & auprès de Coblantz. Dans les lettres de Tournay, du 2 Mars, on voit que le Mercredi précédent, on a compté jusqu'à 600 François, tant à pied qu'à cheval, qui ont passé par pelotons de 30 à 40, sous les murs de cette ville, pour aller joindre l'armée des Princes. Le premier du mois, on avoit vu passer, par cette ville, les Musiciens du Bataillon de Béarn, en garnison à Arras. Ils en étoient partis la veille pour aller trouver leurs Officiers dans le cantonnement d'Ath.

Pendant que l'anarchie nous dévore dans l'intérieur & que nos voisins se concilient sur les moyens d'empêcher notre ruine totale, les Anglois s'occupent de plus en plus des moyens d'augmenter leur prospérité. L'affaire de M. Hastings leur procure de grandes lumières sur les revenus qu'ils tirent de l'Inde. Dans le *Morning Chronicle*, du 23 Février, on trouve une lettre très-intéressante, adressée à l'Éditeur de ce Journal, en date du 19 précédent. On y prouve qu'à la fin du mois suivant la dette du Bengale sera plus forte qu'à la fin de la dernière guerre, de la somme de trois millions sterling, sans y comprendre les billets répandus dans le public & accredités par la Compagnie. C'est un fort argument en faveur de l'administration de M. Hastings. Mais une manière plus péremptoire de juger cet ancien Gouverneur de l'Inde, c'est de comparer les dépenses de la guerre faites sous son commandement, avec celles de la guerre actuelle. On voit que celle-ci coûte beaucoup plus que

n'a coûté la première. On voit d'ailleurs dans la comparaison des frais d'administration de M. Hastings, depuis 1774 & 1775 jusqu'à 1777 & 1778, qu'ils ont été beaucoup moins considérables que ceux de 1786 & 1787, jusqu'à 1789 & 1790.

On trouve, dans la même Feuille, sous la même date, la balance du Commerce de l'Angleterre avec la Russie. Lord Hawkesbury, qui est à la tête du Comité de Commerce, a observé, dans les débats parlementaires du Lundi précédent, que la balance du Commerce avec la Russie étoit en faveur de celle-ci de plus de trois contre un. « Tout ce que nous importons de Russie, a-t-il dit, se réduit à des matières premières pour nos manufactures, & nous les payons en objets manufacturés chez nous, ou en argent. Ce qui est payé de cette dernière manière est à l'avantage de la Russie contre nous.

Mais ces petits désavantages momentanés de l'Angleterre sont compensés par l'influence politique que ce Royaume acquiert en Europe. L'Empereur avoit voulu éluder la garantie de l'Angleterre, de la Hollande & de la Prusse, conformément au Traité de la Haye, au sujet de la forme de Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens. Plusieurs actes d'autorité, encore tout récemment, viennent d'être exercés contre les Etats & contre les Patriotes Brabançons. On fait que sous ce dernier nom il ne faut entendre, comme nous avons persévérément insisté à le dire dans ce Journal, que les Citoyens attachés à l'ancienne Constitution du Pays, & qui ne veulent admettre aucune des innovations du Conseil économiste de l'Empereur. Or, ces Citoyens ont réussi par leur parfaite réunion, malgré tous les efforts contraires des Propagandistes, Démocrates François, à obtenir des Puissances garantes, qu'il ne se fit aucun changement dans leur ancienne forme d'administration, & qu'elles ne se désistassent pas de leur garantie. C'est ce que nous voyons confirmé dans les détails suivans qui nous viennent de ces Provinces Impériales, en date du premier Mars. Nous y trouverons d'ailleurs beaucoup de choses intéressantes sur notre situation.

« Les bonnes nouvelles arrivent de tous côtés. Les personnes sages & judicieuses, découragées jusqu'à présent par les fausses espérances qu'on avoit données, & qui ne croyoient plus à rien, commencent enfin à devenir moins incrédules depuis deux jours.

» Le Ministre Impérial, à Munich, a réquis que l'Électeur fournit son double Contingent en hommes, & a demandé le passage pour les troupes de l'Empereur, au nombre de quarante mille hommes. Il est parti ensuite pour aller remplir la même Commission dans d'autres Cours.

» Des lettres arrivées de Londres, & d'un bon coin, annoncent que l'Angleterre, & la Hollande exigent absolument que l'Empereur s'en tienne au traité de la Haye, dont elles sont garantes, pour ce qui concerne l'ancienne Constitution du Brabant. Si cela arrive, comme on n'en doute pas, la paix sera promptement rétablie dans ce pays, parce que les Patriotes ne demandent que cela; & c'est l'événement le plus

heureux qui puisse arriver pour les bons François. Les Habitans de ce pays, en effet jusqu'à présent très-mécontents, auroient sans cesse causé des troubles, se seroient réunis aux Démocrates de France, ainsi que les Liégeois & les Hollandois, ou du moins auroient occupé une partie des troupes de l'Empereur pour les contenir; au lieu que, par cet arrangement, on pourra en retirer le plus grand nombre, & ne laisser que celles qui seront nécessaires pour réprimer les Wonkistes, qui veulent changer l'ancienne Constitution. La haute protection que l'Angleterre accorde à l'ancienne Constitution Branbançonne, est le plus grand service que cette Cour puisse rendre aux contre-révolutionnaires François ».

Il est bien temps, au reste, que l'Europe entière arrête cette fureur d'innover les anciennes Administrations. Déjà les Propriétaires de S. Domingue sont guéris de cette manie, comme on peut le voir par la lettre suivante, de Nantes, du 22 Février.

« Je reçois dans l'instant des lettres du Cap, du 2 Janvier, qui n'annoncent pas encore la tranquillité dans cette Colonie. On y attend toujours avec impatience des troupes, on se plaint de ce que les Commissaires pacificateurs sont imbus du système phylantropique : leur influence n'a rien opéré de bien. La Colonie est en général divisée en deux partis. L'un est formé des riches Propriétaires réunis aux Généraux & aux Membres du Pouvoir exécutif, & veulent céder à la nécessité des circonstances en acquiesçant au Concordat. L'autre parti est composé de gens sans propriété, ou tenant à la morgue Américaine, réunis aux Soldats de Normandie & Artois; ils veulent exterminer les gens de Couleur, dont ils étoient ci-devant les défenseurs, de sorte qu'il faut aujourd'hui connoître les intérêts des gens qui écrivent, pour bien juger de leur correspondance.

» Les soi-disant Aristocrates, sont les partisans du Commandant & du Concordat; les Démagogues leur attribuent les malheurs de la Colonie pour, disent-ils, étayer la contre-révolution. Ces premiers attribuent à l'Evêque Grégoire, & aux amis des Noirs tout ce qui s'est passé, de sorte qu'on peut voir dans ces partis les germes d'une guerre civile ».

Bientôt à Paris, nous en serons réduits à ces fâcheuses extrémités, si les Citoyens honnêtes ne se coalisent pas, & s'ils se laissent toujours intimider par l'audace des factieux. Mardi 6, aux Italiens, dans le Déserteur, cinq à six particuliers, dans le Parterre, voulurent empêcher de répéter avec les Acteurs, *vive le Roi*. Ils jetterent des pommes & de la boue dans les Loges & dans les Galeries & firent taire plus de deux cens Citoyens qui donnoient un libre effort au respect & à l'amour que leur inspire le plus infortuné des Monarques. Chose plus étonnante: c'est qu'à la fin de la Pièce, il ne se trouva dans la Salle que les seuls factieux. Nous conviendrons, à la vérité, qu'en cédant ainsi à un petit nombre de factieux, on évite la guerre; mais peut-on vivre tranquillement sous un régime où des *Sans-culottes* & le rebut du Peuple font par-tout la loi?

A. M. Fontenai.

Paris, 5 Mars 1792.

Il est bien surprenant, Monsieur, lorsqu'on nous parle si pertinemment de ce qui se passe sur nos frontières & au-delà, que personne ne nous dise mot de ce qui se passe, depuis près de quinze jours, dans les environs de la Capitale. Tout y est dans une horrible fermentation. Des hordes de soi-disant Patriotes courent de village en village, tambour battant, le sabre à la main, inculquer *le plus saint des devoirs*. Ils se portent particulièrement chez les Laboureurs, visitent leurs granges, greniers, &c.; les condamnant ensuite à conduire au marché le plus voisin, la quantité de bled qu'il leur plaît de fixer. L'arrêt porté est inscrit sur un registre par un Greffier ambulant, & les Laboureurs sont obligés de le signer. On leur conseille enfin de l'exécuter loyalement, faute de quoi, *ça iroit*.

Des Laboureurs, on se propose bien d'en venir aux Vignerons, qui vendent leur vin excessivement cher; & à Paques, on dira un mot à Messieurs les Bouchers, qui, malgré la suppression de l'impôt de Sceaux, s'avisent de ne pas diminuer leur viande. Les Cordonniers même, à ce qu'on prétend, auront aussi très-prochainement leur tour, pour avoir eu l'audace d'augmenter leurs souliers, après la suppression des droits énormes sur les cuirs.

Cependant le District de Corbeil, craignant les suites du beau zèle qui enflammoit tout son arrondissement, a cherché à le modérer par une circulaire que tous les Curés ont lue hier à leur Messe paroissiale. Les remontrances du District ont été lues jusques dans les Eglises, & le District qualifié d'*Aristocrate*. Voici, Monsieur, le raisonnement que j'entendois faire à un payfan, à l'issue de la Messe où l'on avoit fait lecture des instructions du District. J'ai été frappé de cette logique campagnarde. « Vous » savez bien, disoit-il à ses camarades rassemblés au tour lui, que l'Assemblée Nationale se » f... du Roi; les Départemens se f..... de l'Assemblée Nationale; les Districts se f..... des Départemens; les Municipalités se f..... des Districts, & moi je me f.... des Municipalités. Et » mais, il faut bien que ça aille comme ça, pour » que je sois libres en France. Mon avis est que » le District a tort de vouloir nous empêcher » d'avoir du bled le meilleur marché que nous » pouvons..... Et chacun d'applaudir. Orateur, & le tambour de battre pour appeler les payfans au ferment de ne point laisser porter de bled aux Parisiens, que leur provision ne soit auparavant assurée, & de se rendre le lendemain en force sur le marché de Monthléry, pour vérifier si les Laboureurs ont exécuté l'ordre du Peuple.

Voilà donc, Monsieur, le produit net de notre immortelle Constitution: un brigandage universel, qui prend une certaine forme légale. On tient registre du bled que tel Laboureur viendra tel jour, à tel marché & à tel prix; comme on tenoit note du sucre qui se vendoit à la porte des Epiciers de Paris. Mais que feront, je vous prie, les gens-fucrés du Fauxbourg Saint-Marceau, si ce petit

Jeu, dont ils ont donné l'idée, dure pendant quelque temps. Je mets en fait, qu'avant deux mois ils mangeront le pain à cinq sols la livre; si toute fois ils en trouvent encore dans Paris; car on ne peut se dissimuler que le mal de Noyon gagne les Provinces, qui semblent se donner le mot pour affamer Paris, & barrer ses approvisionnements. Je suis, &c. Deshilaire, *Employé dans les vivres.*

*Note adressée à M. l'Ambassadeur de France à Vienne, en lui envoyant copie de la dépêche de M. le Prince de KAUNITZ à M. DE BLUMENDORFF.*

Le Chancelier de Cour & d'Etat, Prince de Kaunitz-Ricberg, ne peut dissimuler à M. l'Ambassadeur de France, que l'Empereur a été extrêmement surpris des demandes d'explications renfermées dans la dépêche de M. de Lessart, du 21 Janvier, ainsi que des reproches & des insinuations sur les conséquences dont elles sont accompagnées. En réfléchissant que jamais intention impartiale & pacifique n'a été plus clairement énoncée & constatée que celle de Sa Majesté Impériale, dans l'affaire des rassemblemens au pays de Trèves; que la nature & le but légitime des propositions, de concert faites par l'Empereur, au mois de Juillet 1791, aussi-bien que la modération & l'intention amicale de celle qu'il fit au mois de Novembre suivant, n'ont pu échapper à la connoissance du Gouvernement François, après que les uns & les autres ont depuis long-temps transpiré, & que même les nouvelles publiques en ont rapporté la substance & les termes essentiels, Sa Majesté s'est demandée: quel est donc le but de ces éclaircissemens sur des objets connus de ceux qui le demandent? Deux reproches contraires à tous les faits & à toutes les notions.

Mais elle trouva facilement la solution du problème dans la considération des circonstances d'effervescence & d'explosion qui nécessitèrent cette démarche du Ministère François, dans les principes & les desseins avoués des gens qui amenèrent ces circonstances violentes. Toute l'Europe est convaincue avec l'Empereur, que ces gens notés par la dénomination du parti Jacobin, voulant exciter la Nation d'abord à des armemens, & puis à la rupture avec l'Empereur, après avoir fait servir les rassemblemens dans les Etats de Trèves de prétexte au premier, cherchent maintenant d'amener ces prétextes de guerre par des explications qu'ils ont provoquées avec S. M. I. d'une manière, & accompagnée de circonstances calculées visiblement à rendre difficile à ce Prince, de concilier dans ses réponses les intentions pacifiques & amicales qui l'animent, avec le sentiment de sa dignité blessée, & de son repos compromis par les fruits de leurs manœuvres. Le Chancelier de Cour & d'Etat ne doute pas toutefois que la réponse qu'il vient de transmettre, par ses ordres, au Chargé d'affaires Impériales à Paris, & dont M. l'Ambassadeur verra le contenu par la copie ci-jointe, sera jugée par la France, ou du moins par le reste de l'Europe, convenir parfaitement à l'Etat des choses.

D'un côté, les explications demandées y sont fournies avec la plus grande ouverture, les démarches de l'Empereur y sont motivées par des faits incontestables, & mis en évidence par les propres termes de ses transactions qu'il se voit forcé de produire, afin de convaincre la Nation Française, combien seront calomnieuses les imputations qu'on s'est permises en le taxant d'avoir attenté à la Souveraineté, à l'indépendance & à la sûreté de la France, par des concertations & des alliances qui tendoient à s'immiscer dans son Gouvernement, & à renverser & changer violemment sa Constitution; mais que bien, au contraire, Sa Majesté Impériale n'a pas outrepassé d'une ligne la marche de conduite que lui traçoient les qualités d'allié, d'ami & de voisin, & que lui imposoit la sollicitude la plus légitime pour le maintien de la tranquillité publique; d'un autre côté, l'Empereur croit devoir au bien-être de

la France & de l'Europe entière, ainsi qu'il y est autorisé par les provocations & les dangereuses menées du parti des Jacobins, de démasquer & de dénoncer publiquement une secte pernicieuse comme les ennemis du Roi Très-Chrétien, & des principes fondamentaux de la Constitution actuelle, & comme les perturbateurs de la paix & du repos général.

L'ascendant illégal de cette secte l'emportera-t-il en France, sur la justice, la vérité, le salut de la Nation? Voilà la question à laquelle se réduisent maintenant toutes les autres. Quel que soit le résultat, la cause de l'Empereur est celle de toutes les Puissances; & s'il est peiné de l'état actuel des choses, ce n'est uniquement que par suite de ses sentimens & de son intérêt pour Sa Majesté Très-Chrétienne, & pour un royaume & une nation amis de l'Autriche; que les Chanceliers de Cour & d'Etat se présentent, au reste, volontiers, à s'abstenir d'entrer en matière sur les démêlés de la France avec l'Empire Germanique, qui ne sont pas de son ressort immédiat. Il souhaiteroit en général de rencontrer une occasion plus agréable pour réitérer à M. l'Ambassadeur de France les assurances de la considération la plus distinguée.

Vienne, ce 19 Février.

Signé, KAUNITZ.

LE 8 MARS 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre F.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.

Amsterdam, 27 $\frac{3}{4}$ .	Cadix, 29. liv. f.
Hambourg, 368.	Gènes, 185.
Londres, 15 $\frac{3}{8}$ .	Livourne, 195.
Madrid, 29 liv. f.	Lyon, P. Rois, $\frac{3}{8}$ p. p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2127 $\frac{1}{2}$ .30.35.
Portion de 1600 liv.....	.....
Portion de 312 liv 10 s.....	2185.
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....	440.
Empr. de Déc. 1782, Quit. de fin.....	$\frac{1}{2}$ .4p.
— Sorties.....	.....
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784.....	47 $\frac{1}{2}$ .1 $\frac{1}{2}$ .8b.
— Sorties.....	.....
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins. 14.14 $\frac{1}{2}$ b.	.....
— Sans Bulletin.....	6.57 $\frac{3}{4}$ .4 $\frac{1}{2}$ b.
— Sorti en viager.....	10.9 $\frac{3}{4}$ b.
Bulletins.....	78.
— Sortis.....	.....
Reconnoissance de Bulletins.....	103.
— Sortis.....	.....
Empr. du Domaine de la Ville. Séries forties.....	.....
— Séries non forties.....	.....

Action nouv. des Indes.....	1298.95.93.92.90.
Caiffe d'Escompte.....	3890.88.90.85.83.80.
Demi-Caiffe.....	1940.39.38.36.37.

*Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 8 Mars.*

Il faut la somme de 172 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.  
Les louis, pour des Assignats, coûtent 19 l. f.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, rue Taranne, n° 33, Fauxb. S. Germain. Le prix de la souscription est pour un an, de 30 liv pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour six mois, pour Paris; & de 10 liv. pour la Province, rendu port franc.